

**OBJET**

**PERSONNEL - Mise en  
place de l'indemnité de  
risques et de sujétions  
spéciales des psychologues  
territoriaux.**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
12/06/18

Date d'affichage :  
02/07/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers  
votant : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 19 JUIN 2018 à 17h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Colette BLERIoT représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Denis LIESSE, Mme Patricia KUKULSKI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, Mme Anne CARDON représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. Gilles GILLET, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Danielle LANCO

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Afin de permettre le versement d'un régime indemnitaire par l'agglo du Saint-Quentinois aux agents du cadre d'emplois des psychologues territoriaux que la collectivité pourrait être amenée à recruter, il convient d'installer l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues prévue par le décret n° 2006-1335 du 3 novembre 2006.

Le montant annuel de référence prévu à l'arrêté ministériel du 3 novembre 2006 est de 3 450 € et le montant maximum individuel pouvant être attribué correspond à 150 % de ce montant, soit à l'heure actuelle 5 175 €. Ces montants évoluent selon les revalorisations intervenant par arrêté ministériel.

Le montant de l'attribution individuelle peut être modulé en fonction, d'une part, de l'importance des sujétions auxquelles le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions et, d'autre part, de la manière de servir de l'agent.

Cette indemnité pourra être versée aux agents stagiaires, titulaires et contractuels.

Etant entendu que le Comité Technique compétent a été consulté lors de la séance du 7 juin 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la mise en place de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues territoriaux.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Jean-Louis GASDON

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180619-42931-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/18

Publication : 02/07/18

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation